

EDITO

Pour un partenariat gagnant-gagnant

L'agriculture est présente sur l'ensemble du département. Elle est un acteur important dans le domaine économique. Elle participe activement à l'aménagement du territoire et façonne le paysage. En développant ces activités, elle procure des emplois et joue un rôle de premier plan dans la vitalisation de certains secteurs locaux. Afin de maintenir cette dynamique économique, il est important de prendre les mesures nécessaires à la préservation de notre espace de travail. Notre engagement pour la limitation de la consommation foncière doit amener une réflexion sur cette artificialisation excessive des terres agricoles. C'est en mesurant bien la planification du développement économique et urbain au travers des PLU et, plus largement dans l'élaboration du SCOT, que nous pourrions définir le modèle de société que nous souhaitons. De part cette volonté d'être force de proposition et à l'écoute des collectivités, nous pourrions obtenir un partenariat gagnant-gagnant avec les autres acteurs. Telle est notre devise !



Nicolas
PETITJEAN
Secrétaire adjoint
de la Chambre
d'Agriculture
de Meurthe et
Moselle

La nouvelle identité visuelle des Chambres d'Agriculture

Souhaitant être représentatives de la dynamique de l'agriculture en France, les Chambres ont créé une nouvelle identité visuelle plus ancrée dans le territoire. Elle affirme l'utilité des Chambres d'agriculture pour **accompagner les agriculteurs et les territoires de demain.**

Le logo se veut simple et épuré par la flèche qui exprime la capacité d'orientation des Chambres ainsi que leur rôle d'activateur du monde agricole. Une autre flèche placée au centre même du 'a' se veut vive et dynamique par sa couleur rouge, traduisant l'action même des Chambres dans l'agriculture, et ainsi cette ambition visionnaire. Les terres sont elles-mêmes représentées par les extrémités de la flèche verte, montrant ainsi que les parcelles forment les piliers de l'agriculture. La locution 'Agricultures et Territoires' adossée aux Chambres d'agriculture constitue un étendard commun qui leur permet d'affirmer collectivement leur rôle, utilité et ambition. Ce nouveau logo traduit l'engagement des Chambres pour toutes les agricultures et leur capacité de réflexion sur l'évolution globale des espaces territoriaux. Les Chambres d'Agriculture expriment ainsi leur ambition à orienter les choix stratégiques, à être un levier de la réussite des agriculteurs-entrepreneurs, et enfin servir de **porte-parole de l'agriculture et des territoires dans leur pluralité.**

Au fil des saisons

Lorsque les sols sont dégelés et jusqu'à avril, les agriculteurs préparent la terre aux semis de printemps et les prairies à l'arrivée des animaux. Pendant cette période, vous pouvez avoir la chance de voir les troupeaux de vaches remis à l'herbe : les bovins quittent l'étable de l'exploitation pour retrouver les prairies, et, pendant une vingtaine de minutes, on les voit détalé, se défouler dans le parc. Puis, elles s'arrêtent et mangent les premières pousses...

Les maraîchers s'activent dans leurs serres, pour les premiers semis... Pendant ce temps, les arboriculteurs surveillent leurs vergers et en particulier la floraison. Les maladies, comme la tavelure ou l'oïdium peuvent se développer et les pucerons se multiplient dès que les températures s'adoucissent. En mai, les pommiers sont éclaircis. Côté grandes cultures, les cultures de printemps sont semées : orge, pois, tournesol et maïs. Les colzas, blés et orges d'hiver reprennent leur croissance. Les agriculteurs leur apportent un soin tout particulier, désherbage, fertilisation, protection contre les maladies...

Restauration collective

La Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle s'est engagée depuis quelques années dans une démarche régionale d'accompagnement des collectivités pour les aider à **intégrer les denrées produites localement dans la restauration collective**, et plus généralement pour promouvoir le développement d'une économie de proximité. Les demandes de plus en plus nombreuses mettent en évidence les préoccupations croissantes en matière de développement durable et la volonté de densifier un tissu économique de proximité, générateur d'emplois. Depuis 2009, les cantines des écoles de l'agglomération nancéenne, certains collèges du département, les marchés des villes de Toul et de Lunéville ont bénéficié de l'expertise de la Chambre d'Agriculture pour organiser leur **approvisionnement par les producteurs et les filières locales**.

En 2011, le nord du département avec la Communauté de Communes du Jarnisy s'investit dans ces circuits courts et notamment sur le dossier de la restauration scolaire.



Plan Climat Energie Territoire : contribution de l'agriculture

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, tout territoire de 50 000 habitants doit désormais réaliser un Plan Climat Energie Territoire (PCET). Le Grand Nancy lance la démarche en 2011. Même si l'agriculture représente une faible part des émissions de Gaz à Effet de Serre en milieu urbain, dans le cadre de la convention entre la Chambre d'Agriculture et le Grand Nancy, les agriculteurs de l'agglomération vont se voir proposer un **passage au banc d'essai** pour le réglage de leurs tracteurs, tout comme tous les tracteurs municipaux.

des différents acteurs démarre dès janvier, l'agriculture sera concernée par les dossiers économie d'énergie, production d'énergie renouvelable, alimentation et approvisionnement de proximité, maîtrise de l'étalement urbain, entre autres.

Dans le cadre du PCET du Pays du Val de Lorraine et du Parc Naturel Régional de Lorraine, une concertation



Projets en diversification dans le Lunévillois

Dans le cadre d'une action cofinancée par le programme LEADER sur le Lunévillois, la Chambre d'Agriculture et le Pays du Lunévillois mènent une **vaste étude portant sur les activités de diversification agricole** (circuits-courts, agritourisme, énergie, prestation de services). Après avoir défini l'offre agricole et les attentes des collectivités territoriales, l'étude aura pour objectif de définir les contours de projets d'agriculteurs,

construits en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

La concertation sera le fil conducteur de cette étude. Des réunions collectives seront régulièrement organisées, dans un premier temps par thématique de diversification, dans un second temps, par priorités définies par les élus locaux.

Diagnostic AOC

Pour répondre à la problématique de maîtrise du foncier et du manque d'installation de jeunes viticulteurs, un diagnostic agricole sur la zone AOC côtes de Toul vient d'être engagé. Cette demande a été initiée par l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'AOC Côtes de Toul avec les communautés de communes du Toulais et du Pays de Colombey et sud Toulais. La SAFER, la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle et l'ODG travailleront en partenariat sur le dossier. Le diagnostic permettra d'avoir une **vision de l'occupation de l'espace**, d'étudier les projets des agriculteurs, de faire un état des lieux de l'activité viticole sur ce territoire et de faire le lien avec l'activité

touristique et les circuits-courts sur le secteur. L'objectif est de déterminer les points faibles et les points forts de la zone, de mettre en avant les terrains potentiels pour porter un **projet d'installation** et de trouver des outils pour **faciliter l'accès au foncier**, la transmission des exploitations et du savoir-faire de viticulteurs. La synthèse du diagnostic aura lieu en juin 2011.



Urbanisme et actions foncières

La Chambre d'Agriculture intervient dans des projets d'urbanisme et dans des actions foncières dans le cadre de sa mission Consulaire. Il lui revient de veiller à ce que la consommation de foncier soit la plus rationnelle et la plus limitée possible.

Les surfaces agricoles ne doivent pas être considérées comme de simples réserves foncières, mais avant tout comme des supports d'une activité économique avec des emplois à la clé. En pratique, dans le cadre de cette défense des intérêts agricoles, l'action de la Chambre d'Agriculture consiste toujours à rechercher avec les différents intervenants la solution qui est la plus équitable et la plus « intelligente » pour les différents interlocuteurs.

Dans tous ces dossiers, elle intervient régulièrement comme **médiateur ou comme interface entre les exploitants agricoles et les collectivités**. Elle peut également être amenée à réaliser des études permettant une meilleure prise en compte de l'activité agricole dans ces projets.

Elle intervient dans les procédures suivantes :

- PLU, les cartes communales, les autorisations d'urbanismes (Certificat d'urbanisme et Permis de construire) ;
- grands travaux programmés puis réalisés sur des terrains ayant à l'origine une vocation agricole ;
- opérations d'aménagement foncier (ex remembrement) ;
- SCOT.

Les PLU

Ce document est amené à définir les grandes lignes de l'urbanisation des communes avec une transcription sur le foncier d'abord sous forme de classement des terrains, puis par transfert de propriété. Il revient à la Chambre d'Agriculture de vérifier que les exploitations puissent continuer leur activité et conservent des possibilités de développement pour l'avenir.

Au niveau du secteur bâti, cela suppose souvent de trouver des compromis avec la volonté légitime des élus locaux de développer l'habitat, les équipements collectifs, l'activité économique, les contraintes environnementales et les distances réglementaires appliquées aux exploitations.

La Chambre d'Agriculture veille à la **prise en compte effective des intérêts agricoles** dans les débats. Elle préconise aux communes de préserver l'activité agricole par :

- un développement mesuré de l'urbanisation ;
- le respect des distances d'éloignement réglementaires par rapport aux exploitations agricoles ;
- la protection des surfaces agricoles par un classement en zone A.

Au besoin, elle organise, en accord avec les communes, une réunion de concertation avec les exploitants agricoles, aboutissant généralement à un consensus répondant aux attentes de la municipalité et du monde agricole. Cette réflexion commune favorise la qualité et l'efficacité de l'avis qui est donné par la Chambre.

Les cartes communales

Dans la mesure où ce document est plus « simple » que le précédent, les méthodes énumérées ci-dessus sont applicables.

Les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme ou permis de construire)

La Chambre d'Agriculture est consultée pour avis sur ces demandes dans le cadre de l'article L.111-3 du Code Rural. Cet article instaure un principe dérogatoire aux distances réglementaires imposées par les exploitations agricoles soumises au régime des installations classées (100 mètres) ou au règlement sanitaire départemental (50 mètres). Une application à la lettre de cette réglementation pourrait entraîner une inconstructibilité préjudiciable au cœur des villages dès lors qu'historiquement un bâtiment est installé au cœur de la collectivité.

Dans ce cas de figure, la Chambre d'Agriculture, a développé une procédure qui donne un avis favorable aux certificats d'urbanisme ou aux permis de construire sur des distances inférieures à celles prescrites par la réglementation générale, dès lors que la construction demandée n'aggrave pas la situation existante. Par contre l'avis donné veille à ce que l'exploitation en place puisse se développer.



La réflexion SCOT

Exercice d'un genre nouveau, en concertation avec le syndicat mixte, il s'agit de réfléchir sur des grandes orientations agricoles à l'échelle de la plus grande partie du département. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'inscrire l'agriculture dans les politiques économiques, sociales, environnementales, foncières ...des 20 prochaines années. Et là aussi, une bonne réflexion et une bonne insertion de l'agriculture dans cet espace, ne peuvent qu'être bénéfiques pour tous.

Les projets d'aménagement du territoire (infrastructures routières, zones d'aménagements économiques...)

Les grands projets d'aménagement du territoire ont un impact majeur sur l'activité agricole. Ils occasionnent des prélèvements fonciers, une déstructuration du parcellaire et parfois, peuvent remettre en cause la pérennité économique des exploitations agricoles. La Chambre d'Agriculture est amenée à intervenir sur ces projets tout au long de leur réalisation.

En amont, la signature de plusieurs protocoles d'indemnisation permet d'une part de définir les conditions d'acquisition des terrains et d'autre part, d'encadrer les modalités de réalisation des travaux, en particulier pour les sondages géotechniques et archéologiques, les rétablissements des réseaux de drainages ou les occupations temporaires.

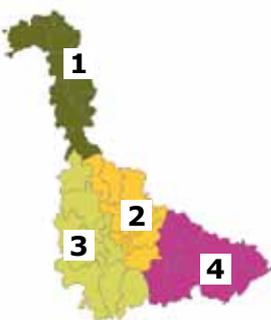
Pendant la phase active des travaux, des réunions sont régulièrement organisées en présence des exploitants agricoles, des propriétaires, des entreprises, du maître d'œuvre et d'ouvrage. Elles permettent à chacun de faire part des difficultés rencontrées et de trouver des solutions adaptées. En parallèle, un appui direct aux exploitants agricoles est proposé afin de régler les litiges.

Est une publication éditée par la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle - 5 rue de la Vologne - 54 520 LAXOU
Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00
www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOUARD
Conception : Virginie GRAND
Coordination et rédaction : Equipe de la Chambre d'Agriculture
Crédit photos : Chambre d'Agriculture
F.Doncourt/JB COMMUNICATION

ISSN 2108-3606

Vos interlocuteurs



1. Magali CASTEL
Tel : 03.82.46.17.81
@ : magali.castel@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

2. Nicole LE BRUN
Tel : 03.83.93.34.09
@ : nicole.le-brun@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

3. Annelise LOUYOT
Tel : 03.83.43.09.32
@ : annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

4. Marion BEAUDOUIN
Tel : 03.83.74.19.59
@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Méthanisation : une opportunité pour les territoires ruraux

L'agriculture ne représente que 3% des consommations énergétiques mais elle est responsable de 19% des Gaz à Effet de Serre (GES). Cette différence est essentiellement due à la forte présence dans ces G.E.S de méthane (CH₄) et de Protoxyde d'Azote (N₂O). Ces gaz ont un pouvoir de réchauffement largement supérieur au CO₂. Conscients des nécessaires progrès à réaliser dans le domaine, de plus en plus d'agriculteurs se penchent sur la méthanisation. Ce procédé technique permet de récupérer plus de 30% des émissions de CH₄ d'une exploitation pour les valoriser en énergie.

Afin d'optimiser les installations, il est intéressant d'y incorporer des déchets fermentescibles au fort pouvoir méthanogène. L'objectif est aussi d'apporter **une solution locale** aux traitements de ces produits. En tant que productrices et gestionnaires de déchets fermentescibles, les collectivités locales ont un rôle

important pour ce type de projet, aussi bien en apporteur de matières premières qu'en tant que consommateur d'énergie.

En effet, les projets de méthanisation sont souvent basés sur le principe de la cogénération, d'où une production de chaleur et d'électricité. Dans la valorisation de la chaleur, là aussi les collectivités ont un rôle important à jouer.

Un projet de méthanisation agricole est une **véritable opportunité pour un secteur rural**, source d'énergie, système de traitement local, ... qui justifie pleinement



Conseil rapproché sur les captages

La Directive Cadre sur l'eau (DCE), le Grenelle de l'Environnement mettent un objectif d'atteinte du bon état sur les captages dégradés horizon 2015. La Chambre d'Agriculture n'a pas attendu ces nouvelles directives et a mis en place dès 2000 une action « conseil rapproché sur les captages présentant des teneurs en nitrates élevées ou ayant tendance à augmenter ».

La démarche mise en oeuvre a pour objectif d'aider les agriculteurs exploitant les bassins d'alimentation des sources à problèmes à opérer un changement des pratiques radical et immédiat, de manière à aboutir le plus rapidement possible à une inversion de la courbe d'évolution du taux de nitrates. Ces efforts, basés essentiellement sur le raisonnement et n'affectant pas alors le résultat économique des exploitations, peuvent être renforcés par la contractualisation de **Mesures Agro Environnementales** qui vont au delà. Un diagnostic initial des pratiques agricoles met en évidence les pratiques à risques et les changements à opérer. Concernant les nitrates, l'action porte sur trois volets : la gestion de l'assolement (visant à limiter les sols nus pendant l'automne), le raisonnement des apports de matière organique (source importante de nitrates) et la gestion des apports d'azote minéral (engrais) avec adéquation des dates et doses avec les besoins des plantes. D'abord orientée vers la lutte contre les nitrates, cette opération s'étend aujourd'hui à la problématique

des phytosanitaires. Grâce à la mise en place d'un suivi individuel renforcé et d'une animation de groupe autour de l'objectif commun « **concilier agriculture et qualité de l'eau** » et grâce à l'adhésion volontaire des agriculteurs, l'action porte ses fruits avec des stagnations ou des baisses de teneurs observées. La liste des captages suivis est déterminée au sein d'un comité de pilotage qui réunit la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture. Ce comité examine l'évolution des teneurs en nitrates des captages du département. 28 captages font ou ont fait l'objet d'un tel suivi avec des résultats probants. Actuellement 19 captages sont encore suivis, parmi lesquels 8 captages « Grenelle » sur lesquels une action renforcée se met en place. Les distributeurs d'eau sont associés à la démarche puisque que garant de la distribution d'une eau de qualité. L'expérience montre que la réussite d'une telle opération passe par la mobilisation de tous les acteurs de la qualité de l'eau.



A PROPOS DE ...